



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PONT-DE-BEAUVOISIN

RÉUNION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE
15 MARS 2018



1. QU'EST CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

À QUOI SERT UN PLU

- Le PLU développe un **véritable projet de développement** à travers un **document opérationnel et stratégique**.
- Il détermine la façon dont va se développer la commune dans les **10 ans** à venir.
- Il fixe sur tout le territoire communal les **règles générales d'aménagement et d'utilisation du sol**.
- Les règles du PLU s'imposent aux porteurs de projets lors de l'instruction des demandes d'utilisation et d'occupation des sols.

3 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PLU SELON LE CODE DE L'URBANISME:

- **Équilibre du territoire** (renouvellement urbain, développement et utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces agricoles et forestiers, protection des sites, milieux et paysages naturels...)
- **Diversité des fonctions urbaines et rurales et de mixité sociale**
- **Respect de l'environnement**

2. QU'EST CE QUI S'IMPOSE AU PLAN LOCAL D'URBANISME ?

National

- Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU)
- Lois Grenelle 1 & 2
- Loi ALUR – modifiée par la loi LAAF

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LOI SRU

La loi SRU a créé le PLU pour remplacer le POS

- lutter contre l'étalement urbain par le **renouvellement urbain**
- lutter contre l'éclatement des fonctions urbaines par la **mixité**
- lutter contre l'éclatement social par la **diversité de l'offre de logement**
- **mettre en cohérence** les politiques d'aménagement et d'urbanisme (habitat, économie, déplacements, environnement,...)
- **impliquer les habitants** dans l'élaboration des documents d'urbanisme, la concertation

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES LOIS GRENELLE

Les lois Grenelle viennent renforcer les principes de développement durable énoncés dans la loi SRU

- lutter contre l'étalement urbain par le renouvellement urbain & la **gestion économe de l'espace**
- lutter contre l'éclatement social par la diversité de l'offre de logement & la **mixité sociale dans l'habitat**
- assurer la **préservation des milieux naturels et des paysages** (biodiversité, continuités écologiques, trame verte et bleue,...)
- **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (déplacements, formes urbaines, performances énergétiques et environnementale,...)

PRINCIPES FONDAMENTAUX DES LOIS ALUR ET LAAF

La loi ALUR a pour enjeu de faciliter la construction de logement tout en luttant contre l'artificialisation des sols

- lutter contre l'étalement urbain par le renouvellement urbain & la gestion économe de l'espace **par l'analyse de la capacité de densification**
- lutter contre l'artificialisation des sols (favoriser reclassement en zones naturelles,...)
- supprimer les POS pour encourager les communes à se doter d'un PLU
- Favoriser la réflexion de la planification à échelle intercommunale en instaurant le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités
- Renforcer le rôle du SCOT (unique document de référence dorénavant)

National

- Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU)
- Lois Grenelle 1 & 2
- Loi ALUR – modifiée par la loi LAAF

Supra-Communal

- SCOT Avant Pays Savoyard

le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard

Un projet pour 20 ans

Une croissance de **1,3% / an**
+ 7 000 habitants
= 4 330 logements

Pour **75%** des habitants dans les polarités
 et **25%** dans les villages en 2035

Une consommation foncière liée à l'habitat
divisée par 2

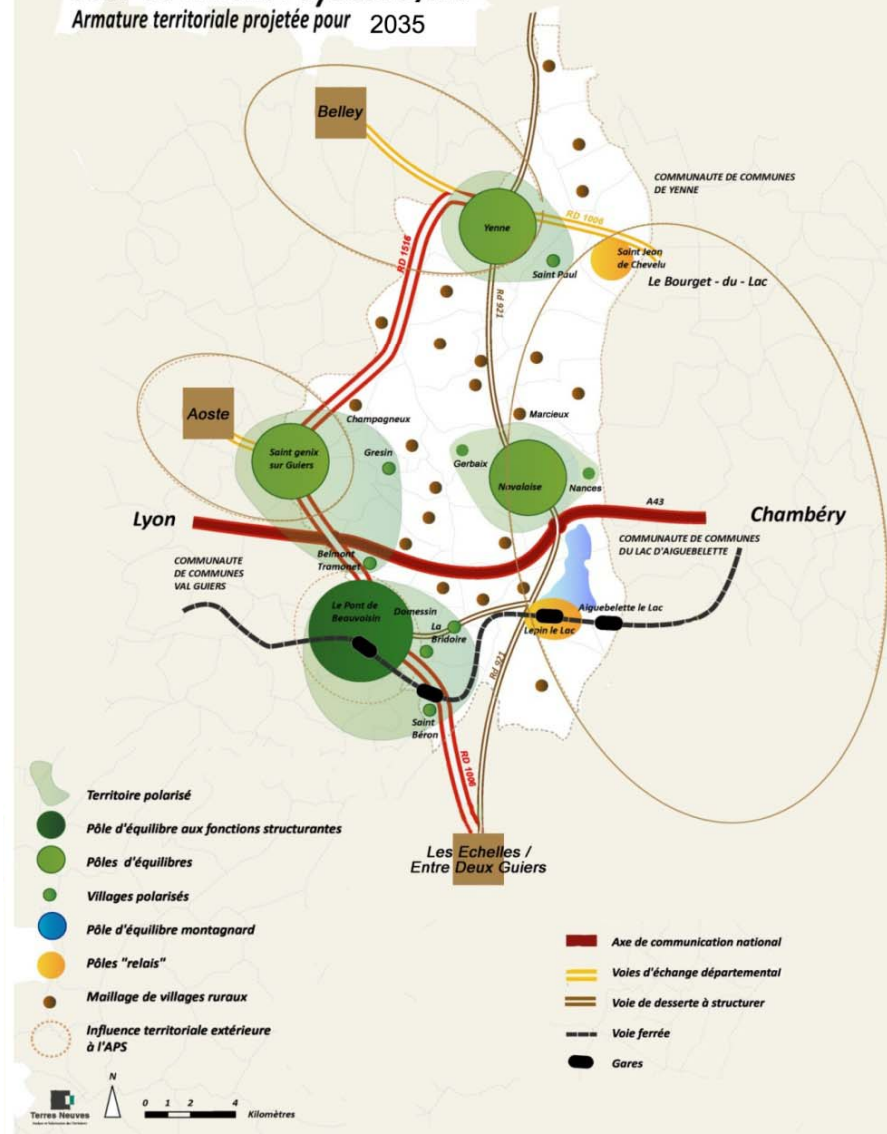
Une **densité d'habitat** compatible
 avec l'identité rurale

Objectifs pour la commune de Pont de Beauvoisin :

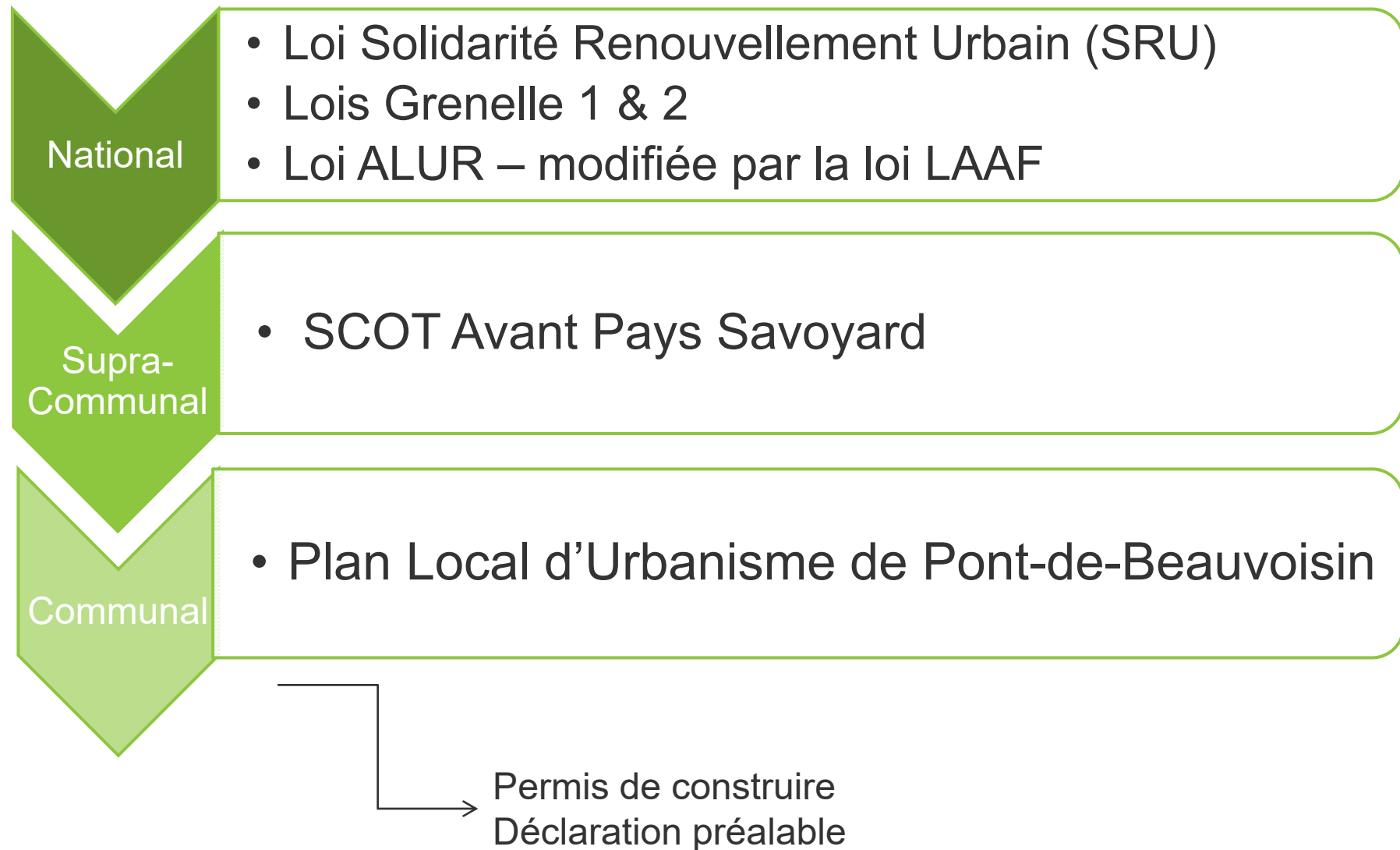
- pôle d'équilibre aux fonctions structurantes
- **+1,6%** de croissance par an
+ 365 nouveaux habitants
- **230** nouveaux logements
 dont 20% minimum en réinvestissement urbain

SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Armature territoriale projetée pour 2035

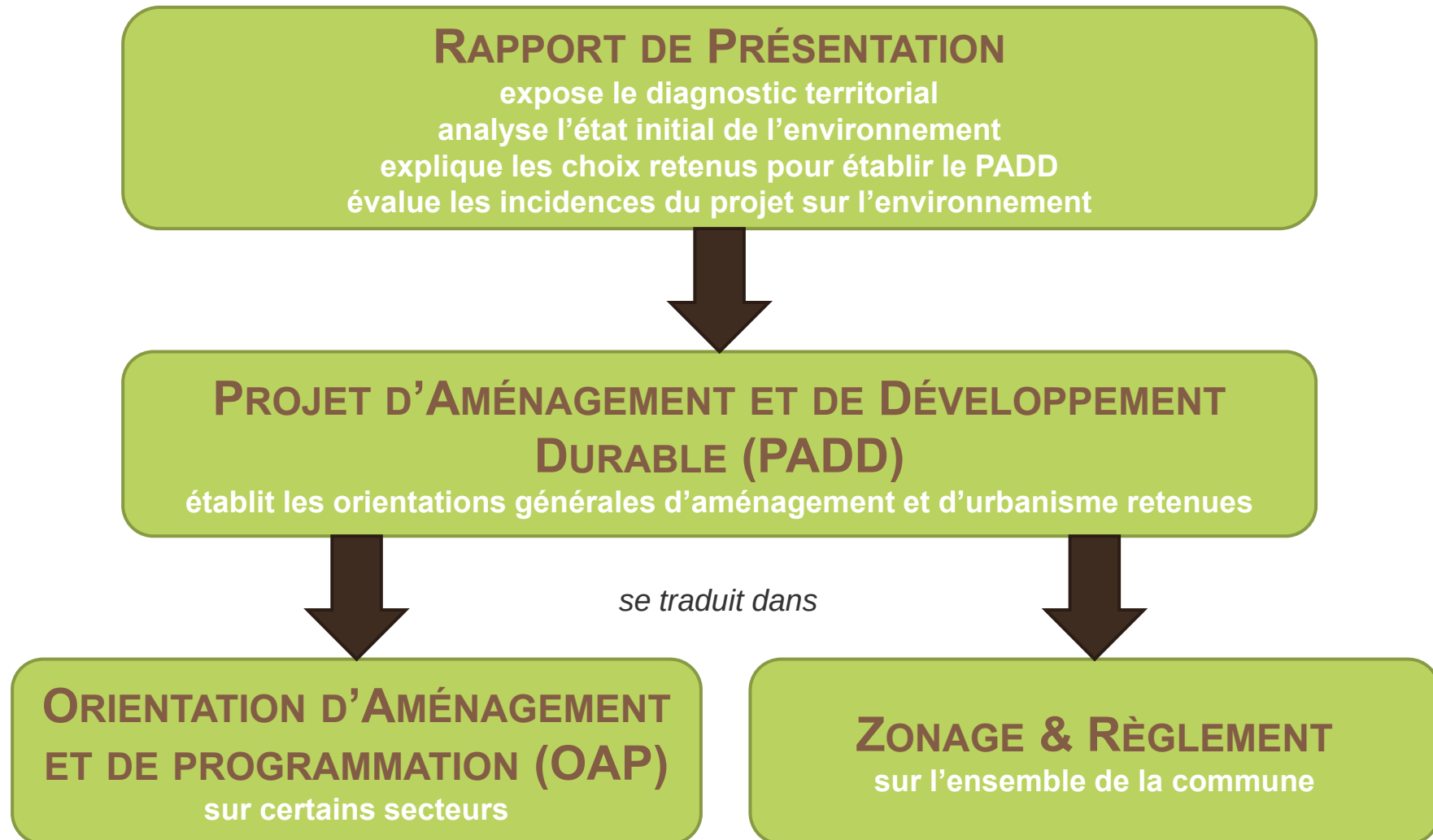


2. QU'EST-CE QUI S'IMPOSE AU PLU ?



3. DE QUOI SE COMPOSE UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

3. DE QUOI SE COMPOSE UN PLU ?



4. DÉMARCHE ET VALIDATION DU PLU

4. DÉMARCHE ET VALIDATION

ÉLABORATION DU PLU

- *Élaboration du Diagnostic*
- *Élaboration du PADD et des OAP*
- *Définition du zonage et du règlement*

← 1^{ère} réunion publique

← 2^{ème} réunion publique

ARRÊT DU PROJET DE PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Consultation des Personnes Publiques Associées*

3 mois

ENQUÊTE PUBLIQUE

1 mois d'enquête + 1 mois de remise des conclusions du commissaire enquêteur

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Objectif approbation 2019

Procédure sur 3 ans

5. ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC



Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Urbanisation 1900 - 2012

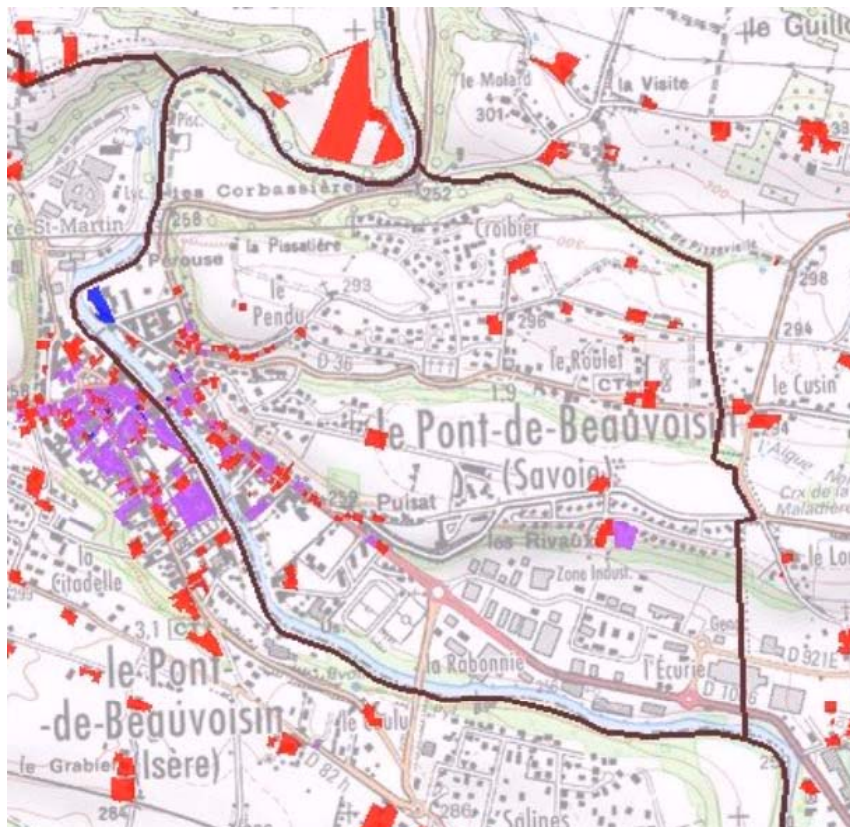
Cette vidéo a été réalisée à partir des Fichiers fonciers 2013
(issus de MAJIC – DGFIP)

Outil pédagogique pour éclairer sur l'évolution de l'urbanisation.
Il ne peut pas être utilisé à d'autres fins.

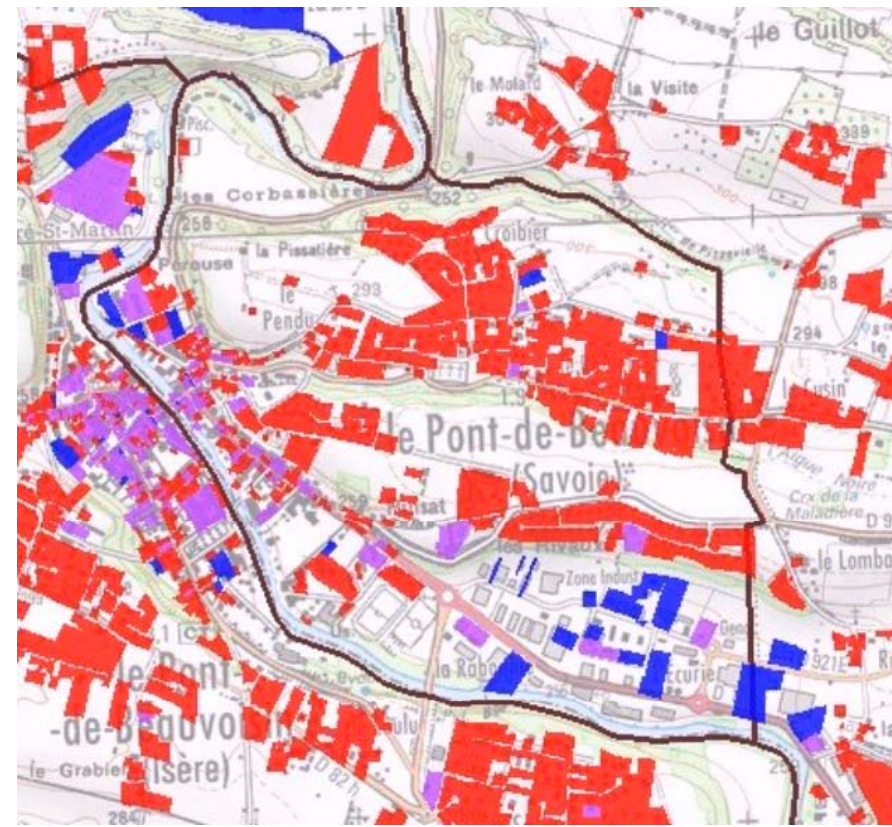


Janvier 2015

5. ENJEUX



1900

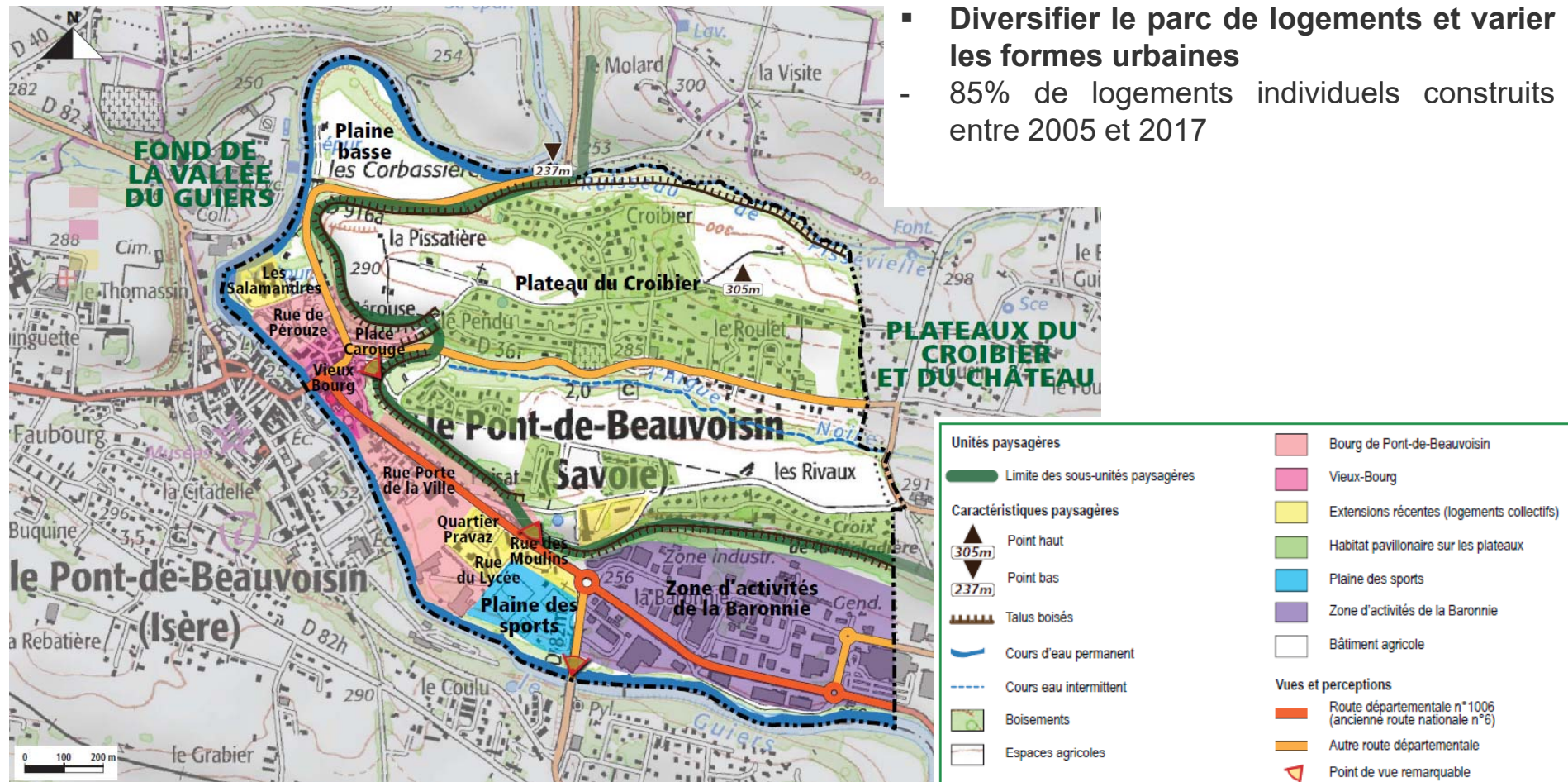


2012

Évolution de l'urbanisation de Pont-de-Beauvoisin de 1900 à 2012

5. ENJEUX

- **Maîtriser l'urbanisation sur les plateaux**
 - consommation foncière de 9 ha entre 2005 et 2017
- **Diversifier le parc de logements et varier les formes urbaines**
 - 85% de logements individuels construits entre 2005 et 2017



5. ENJEUX

■ Améliorer les déplacements

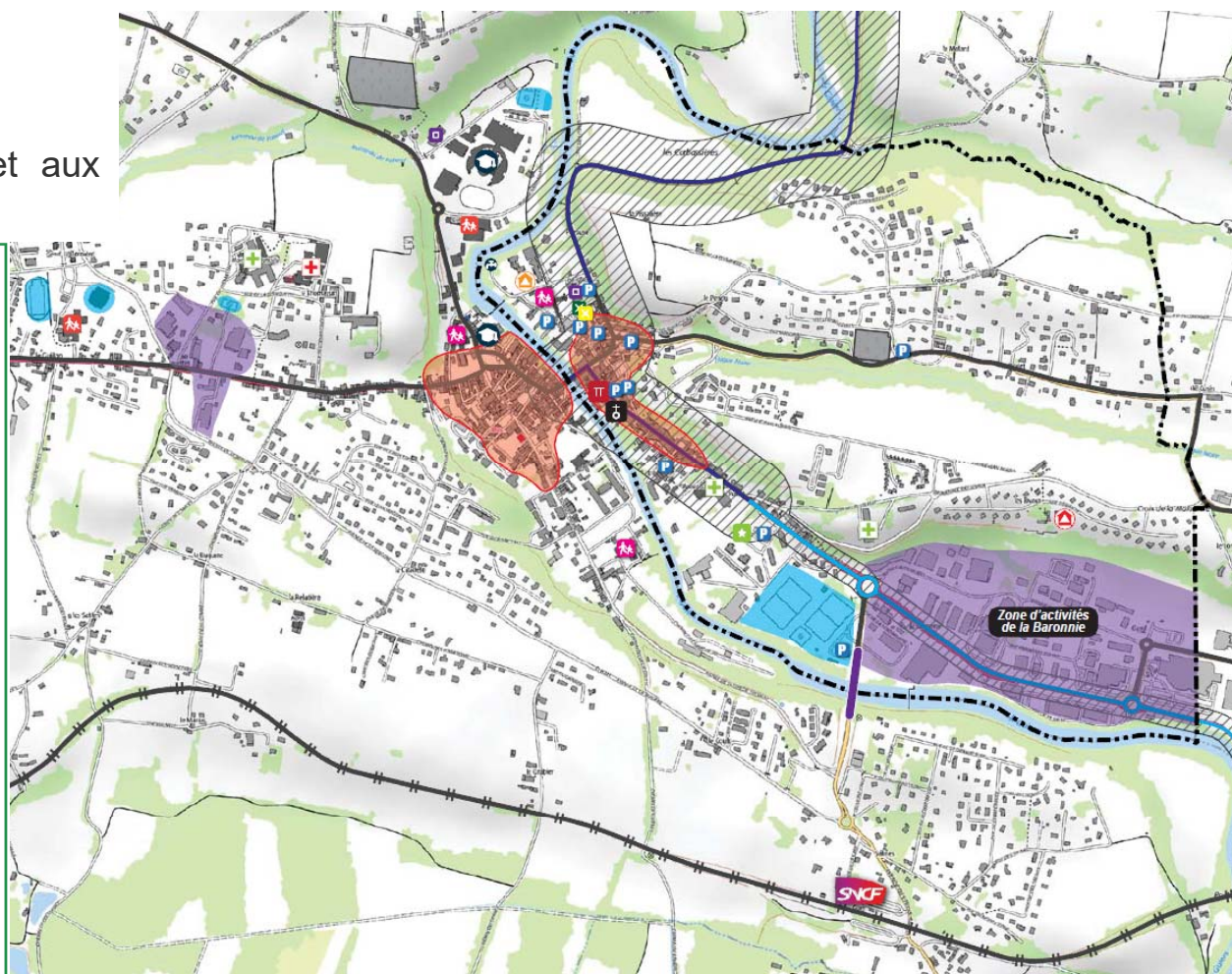
- Favoriser les liaisons modes doux
- Présence d'une gare à proximité
- Problématique de stationnement dans le centre

■ Soutenir et développer les activités économiques sur le territoire

- ZA de la Baronnie
- Commerces en centre-bourg
- Activités artisanales
- Agriculture sur les plateaux et aux Corbassières

■ Maintenir les équipements et services

- Plaine des sports
- équipements scolaires et culturels
- maisons de retraites



5. ENJEUX

- **Préserver la trame verte et bleue**

- corridors biologiques et boisements le long de l'Aigue Noir et du ruisseau de Pissevielle
- Guiers

- **Préserver et mettre en valeur le cadre de vie**

- parcs et jardins publics
- bords du Guiers
- aires de jeux et espaces aménagés



- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine**

- deux monuments historiques
- bâti ancien du bourg
- quelques bâtiments remarquables
- petit patrimoine





MERCI DE VOTRE ATTENTION

LA PAROLE EST DONNÉE AUX HABITANTS

Merci de vous présenter avant de prendre la parole